



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/7

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Orthostone, Ortho-Plaster [EU]
Code produit	Orthostone, Ortho-Plaster C530 061616

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description	Matiere premiere pour fonderie .
-------------	----------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Ransom & Randolph
Adresse	3535 Briarfield Boulevard, Maumee, OH 43537 USA
Web	www.ransom-randolph.com
Téléphone	+1 (419) 865-9497
Télécopie	+1 (419) 865-9997
Email	RR.SDS@dentsply.com
Adresse e-mail de la personne compétente	RR.SDS@dentsply.com

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Risques majeurs	Aucun danger important
-----------------	------------------------

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Phrase(s) de risque	This substance /mixture has been classified in accordance with the US Federal OSHA Hazard Communication Standard 29CFR 1910.1200.
	Aucun danger important

#### 2.3. Autres dangers

Autres risques	Le produit contient respirable crystalline silica (RCS).
----------------	--

#### Informations supplémentaires

	Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.
--	---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### 67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Calcium sulfate		26499-65-0			70 - 100%		

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Calcium sulfate		26499-65-0			70 - 100%		
silica (cristobalite) < 1% (Silices cristallines: cristobalite)		14464-46-1	238-455-4		0 - 5%		

## Informations supplémentaires

Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon.
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de soulever de la poussière. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence en matière d'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter de soulever de la poussière. Nettoyer la zone concernée à l'aide d'un aspirateur. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section pour de plus amples informations.

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de soulever de la poussière. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Matiere premiere pour fonderie .

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Vêtements de protection.

**Protection des yeux / du visage**

En cas d'éclaboussement, porter :. Lunettes de protection réglementaires. lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau - Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

**Protection respiratoire**

Équipement respiratoire adapté.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Pas nécessaire normalement.

**Contrôles de l'exposition professionnelle**

Une ventilation par aspiration locale est nécessaire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	(En) poudre
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère
pH	6 - 8
Point de fusion	1450 °C
Point de congélation	Sans objet.
Point d'ébullition	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	2.4 (H <sub>2</sub> O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau

## 9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

## 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.4. Conditions à éviter

	Humidité.
--	-----------

## 10.5. Matières incompatibles

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

	Produits de décomposition à risque ( silice ) : la silice cristalline se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira du tétra-fluorure de silicium . La réaction avec de l'eau ou des acides génère de la chaleur.
--	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------	--

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau et des membranes muqueuses.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune irritation escomptée.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet de sensibilisation signalé.
mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet mutagène signalé.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Dose sans effet observé. Concentration sans effet observé.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Aucun effet indésirable connu sur la santé.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	<p>Publications du CIRC et du CSLEP</p> <p>En 1997, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a conclu que la silice cristalline alvéolaire inhalée sur les lieux de travail est cancérogène pour l'homme. Cependant, le CIRC a également noté que la cancérogénicité n'était pas détectée dans toutes les circonstances étudiées en milieu industriel et qu'elle pouvait dépendre de caractéristiques inhérentes à la silice cristalline. (IARC Monographs on the evaluation of the carcinogenic risks of chemicals to humans, Silica, silicates dust and organic fibres, 1997, Vol. 68, IARC, Lyon, France)</p> <p>En juin 2003, le Comité Scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP) a conclu :</p> <p>« que l'inhalation de silice cristalline alvéolaire a comme effet principal chez l'humain d'entraîner l'apparition de silicose. Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer. Il est impossible d'identifier clairement un seuil pour le développement de la silicose : toute réduction de l'exposition en réduira par conséquent le risque. »</p> <p>(SCOEL SUM Doc 94-final on respirable crystalline silica, June 2003) Des études étaient la thèse que seules les personnes souffrant déjà de silicose courraient un risque accru de cancer. Afin de protéger les travailleurs contre la silicose, les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être respectées et des procédures de gestion du risque mises en place si nécessaire.</p>
danger par aspiration	Aucun danger important.
Exposition répétée ou prolongée	L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

donnée non disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Orthostone, Ortho-Plaster [EU] Poisson CL50/96h: 1970.000 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas biologiquement.

## 12.4. Mobilité dans le sol

indéterminé.

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

indéterminé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Sans objet.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

**Méthodes d'élimination**

Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

**Élimination du conditionnement**

Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.4. Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**Informations supplémentaires**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements**

CERCLA 103 Reportable Quantity: Wet-it is not subject to CERCLA reporting requirements. Many states have more stringent release reporting requirements. Report spills required under federal, state and local regulations.

**SARA TITLE III:**

Hazard Category For Section 311/312: Acute health - severe eye irritant

Section 313 Toxic Chemicals: This product contains the following chemicals subject to Annual Release Reporting Requirements Under SARA Title III, Section 313 (40 CFR 372): None

Section 302 Extremely Hazardous Substances (TPQ): None

EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) Status: All of the components of this product are listed on the TSCA inventory.

## Orthostone, Ortho-Plaster [EU]

Révision 0

Date de révision 2016-06-16

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## U.S. STATE REGULATIONS

California Proposition 65: This product contains the following substances known to the State of California to cause cancer: Ethylene oxide 75-21-8.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

**SECTION 16: Autres informations****Informations supplémentaires**

## Entraînement

Les travailleurs doivent être informés de la présence de la silice cristalline et être entraînés à utiliser et à manipuler correctement ce produit selon les réglementations en vigueur.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.